

COMPTE RENDU
Projet éolien du Balinot
Atelier de travail n°2
Jeudi 26 avril 2018

Présents (9) :

DESPREZ Chantal, Maire

BOUCHE Éric
DUCROCQ Lydia
DUTRIAUX Gilles
MERCIER Denis

MERCIER Édith
MOREAU Étienne
TROUVAIN Francine
TROUVAIN Laurine

Le 26 avril 2018 s'est tenu un second atelier de travail à destination des élus et des riverains volontaires de Rubescourt pour continuer le travail précédemment initié sur les mesures compensatoires et d'accompagnement du projet.

Cet atelier de travail avait trois objectifs :

- Échanger sur le projet et ses actualités.
- Apporter des précisions sur la faisabilité des propositions de l'atelier n°1.
- Prioriser et préciser les mesures envisagées.

L'atelier s'est déroulé de la façon suivante :

- Présentation et échanges sur les éléments clés du projet du Balinot.
- Retours sur les propositions de l'atelier n°1.
- Temps de travail collectif de priorisation des mesures envisageables.
- Temps de travail collectif de réalisation de fiches techniques.
- Conclusions et prochaines étapes

Projet du Balinot : les éléments clés du projet

Baptiste GRUAULT rappelle aux participants l'implantation du parc ainsi que les éléments clés du calendrier.

- Vous retrouverez ces éléments dans la présentation jointe au présent compte-rendu.

« Focus » : le balisage et la construction d'un parc

Baptiste GRUAULT détaille la réglementation en vigueur pour le balisage des éoliennes. Celui-ci prend actuellement la forme de feux rouges à éclat

positionnés sur les nacelles des éoliennes. Il présente par la suite les différentes réflexions en cours pour faire évoluer la législation, et notamment le nouveau décret visant la synchronisation et la réduction des temps d'allumage des feux.

Baptiste GRUAULT explique les modalités et le phasage de construction d'un parc éolien. Il présente également les différents corps de métiers mobilisés lors de la construction.

- Vous retrouverez ces éléments dans la présentation jointe au présent compte-rendu.

Questions-réponses

À l'issue de ce premier temps de présentation s'ouvre une séquence de questions/réponses entre les participants et l'équipe-projet. La liste ci-dessous comprend l'ensemble des questions posées durant l'atelier.

- **Comment sont choisies les entreprises intervenant durant la phase chantier ?** NORDEX France sélectionne les entreprises via des procédures d'appels d'offre selon les différents marchés. Si cela ne permet pas toujours aux entreprises locales de remporter les marchés de grande ampleur, pour d'autres marchés, il est plus aisé de trouver les ressources au niveau local comme pour le béton ou encore les études préalables.
- **Quelle dimension représente les fondations d'une éolienne, et qu'est-il prévu à ce sujet lors du démantèlement ?** Les fondations d'une éolienne sont généralement de la dimension suivante : entre 2,5 et 3 mètres de profondeur et de 20 à 30 mètres de diamètre. Alors qu'initialement aucune disposition légale n'exigeait une quelconque intervention à la fin de vie du parc, le développeur est désormais dans l'obligation de raboter 1 mètre sur toute la surface de la fondation pour permettre de la recouvrir de terre, et ce depuis l'Arrêté du 26 août 2011.
- **Quel est le devenir de la terre excavée au moment de la réalisation des fondations ?** La terre extraite lors de la phase chantier est répartie à proximité de façon à permettre un nivellement de la parcelle. Cette terre est tassée afin de permettre une exploitation agricole de la parcelle.
- **Comment se concrétise la mise en place des mesures compensatoires et d'accompagnement ?** Ces deux types de mesure sont inscrites dans l'étude d'impact, elle-même versée au dossier déposé en Préfecture, l'attribution de ce montant pour le projet du Balinot devra ainsi être déterminée durant l'été 2018. Ces mesures sont généralement réalisées pendant la phase chantier du parc, c'est-à-dire avant sa mise en service. Leur financement se fait via des offres de concours ou des conventions entre NORDEX France et la commune.
- **La réalisation de haies bocagères sur les parcelles d'agriculteurs ou d'exploitants peut-elle entrer dans le cadre de la PAC ?** À COMPLÉTER

Retours sur les propositions de l'atelier n°1

NORDEX France a étudié la faisabilité des propositions relatives aux mesures compensatoires et d'accompagnement émises par les participants lors de l'atelier n°1. Baptiste GRUAULT effectue un retour pour chacune d'entre elles en apportant une réponse argumentée et une classification selon trois états : envisageable, à préciser ou hors cadre réglementaire.

Parmi les 13 mesures proposées lors de l'atelier n°1, 11 sont considérées comme envisageables ou requérant des précisions.

- Vous retrouverez ces éléments dans la présentation jointe au présent compte-rendu.

Temps de travail 1 : Priorisation des mesures envisageables

Les participants sont invités à se prononcer sur les mesures compensatoires et d'accompagnement leur semblant les plus intéressantes. Cette priorisation, sur la base d'un vote où chaque participant peut s'exprimer 3 fois, permet de sélectionner les mesures faisant par la suite l'objet d'un travail complémentaire.

Le résultat de la priorisation collective est détaillé dans le tableau ci-dessous.

NOM DE LA MESURE	REPONSE	NOMBRE DE VOTES REÇUS
Intervenir sur la voirie (routes, sentiers)	À préciser	1
Développer les sentiers pédestres (tour de ville, chemins)	Envisageable	2
Enfouir les lignes électriques dans le village	Envisageable	7
Installer un éclairage public au hameau de Pas	Envisageable	3
Installer un éclairage public basse consommation	Envisageable	7
Aménagements paysagers (entrées et sorties de village, haies bocagères, etc.)	À préciser	2
Rénover l'église (façade, toiture)	À préciser	2

Temps de travail 2 : Réalisation de fiches techniques

Les participants, en échange avec NORDEX France, sont amenés à compléter des fiches techniques relatives aux mesures compensatoires et d'accompagnement ayant reçues le plus grand nombre de votes. Ce travail

permet de préciser et d'affiner collectivement les caractéristiques associées à chacune d'entre elles.

INSTALLATION D'UN ÉCLAIRAGE PUBLIC BASSE CONSOMMATION	
Type de mesure	Mesure compensatoire « ERC » Mesure d'accompagnement
Cadre réglementaire	L'éclairage doit être à basse consommation pour rentrer dans le cadre des mesures.
Description	Remplacement de l'ensemble de l'éclairage public existant sur la commune.
Coût estimatif	<i>Des devis ont été réalisés par la mairie par le passé, mais il convient de réactualiser les montants.</i>
Éléments à confirmer	Le coût exact de la mesure - le prix des LED ayant récemment baissé.

ENFOUISSEMENT DES LIGNES ÉLECTRIQUES	
Type de mesure	Mesure compensatoire « ERC » Mesure d'accompagnement
Cadre réglementaire	Amélioration du cadre paysager.
Description	Enfouissement des lignes électriques de la commune, ainsi que du réseau de télécommunication. Ces réalisations nécessitent également le changement des candélabres.
Coût estimatif	<i>Des devis ont été réalisés par la mairie par le passé, mais il convient de réactualiser les montants.</i>
Éléments à confirmer	Subventions possibles de la part de la Fédération Départementale de l'Énergie de la Somme (FDE 80) ainsi que du Conseil départemental de la Somme.

RÉNOVATION EXTÉRIEURE DE L'ÉGLISE	
Type de mesure	Mesure compensatoire « ERC »

	Mesure d'accompagnement
Cadre réglementaire	Embellissement du patrimoine local.
Description	Rénovation extérieure de l'église comprenant notamment : démoussage de la toiture, renforcement de la façade, réfection des joints, rénovation de la toiture, intervention sur le pigeonnier.
Coût estimatif	<i>Non estimé à ce jour.</i>
Éléments à confirmer	Subventions possibles de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et du Conseil départemental de la Somme.

NORDEX France étudie plus précisément la faisabilité et les coûts associés aux mesures prioritaires lors de l'atelier n°2.

NORDEX France et Sennse remercient l'ensemble des présents pour leur participation et leur donnent rendez-vous à l'atelier n°3 pour la finalisation des mesures prévu au début de l'été.